Tariq Ramadan est définitivement condamné en Suisse pour viol et contrainte sexuelle. Il devra encore affronter un procès en France, pour des viols sur trois femmes.

28/08/2025 à 13h23



Le Tribunal fédéral rejette le recours de l’islamologue et écarte le grief d’une décision arbitraire des juges genevois. C’est la fin d’une procédure électrique qui a connu moult rebondissements. La défense entend saisir la Cour européenne des droits de l’homme

C’est (peut-être) l’épilogue d’une affaire qui a agité les esprits bien au-delà des frontières. La condamnation de Tariq Ramadan est confirmée par le Tribunal fédéral. Dans un arrêt de trente-trois pages, publié ce jeudi, Mon-Repos écarte toute appréciation arbitraire des preuves dans cette affaire hautement disputée. L’islamologue, acquitté au bénéfice du doute en première instance, avait été reconnu coupable de viol et contrainte sexuelle en appel et condamné à une peine privative de liberté de 3 ans, dont une année ferme. Il devra encore affronter un procès à Paris pour viols sur trois

femmes.

[…]

Le Temps